



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

Distr.
GENERALE

DP/CP/BAR/4/EXTENSION II 25 mars 1993 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarantième session 1er-18 juin 1993, New York Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

PLANIFICATION ET EXECUTION DES PROGRAMMES

Programmes de pays, programmes multinationaux et programme mondial

PROROGATION DU QUATRIEME PROGRAMME DE PAYS POUR LA BARBADE

| Période couverte par le programme | | Ressources | <u>Doll</u> | ars |
|--------------------------------------|------|---|-------------|-----|
| 9 | 1993 | CIP net | 228 | 000 |
| | | Montant estimatif de la participation aux coûts | | |
| | | Total | 228 | 000 |

TABLE DES MATIERES

| | | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|------|-------------------------|--------------------|-------------|
| I. | JUSTIFICATION | 1 - 3 | 2 |
| II. | OBJECTIFS | 4 – 5 | 2 |
| III. | DESCRIPTIF DU PROGRAMME | 6 – 9 | 2 |
| IV. | RECOMMANDATION | 10 | 3 |

I. JUSTIFICATION

- 1. Le quatrième programme de pays pour la Barbade, couvrant la période 1987-1991, a été approuvé par le Conseil d'administration à sa trente-troisième session, et ultérieurement prorogé d'un an à compter de janvier 1992. La Barbade a accédé au statut de contribuant net au début du cinquième cycle de programmation. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration, à sa trente-neuvième session, qu'il était nécessaire de proroger le programme en attendant l'aboutissement des négociations concernant les arrangements relatifs au financement du cinquième programme de pays.
- 2. le nouveau programme de pays devrait être soumis au Conseil d'administration à sa session ordinaire, en juin 1994. Le Gouvernement et le PNUD poursuivent leurs négociations dans un climat économique difficile lié au programme complexe d'ajustement structurel appliqué par le Gouvernement. Celui-ci estime que les charges financières que lui imposera dorénavant le statut de contribuant net sont extrêmement lourdes. Le Conseil d'administration compte maintenant que la Barbade financera en totalité toute coopération technique, en même temps qu'elle s'acquittera de ses obligations en tant que pays hôte du bureau extérieur desservant neuf autres pays et territoires.
- 3. Dans ce contexte, bien qu'il ne soit pas réaliste d'espérer qu'un chiffre indicatif de planification (CIP) de 579 000 dollars puisse, à lui seul, servir de base au financement d'un programme de coopération technique de grande qualité, les efforts en vue d'obtenir des ressources supplémentaires du Gouvernement et d'autres donateurs se poursuivent dans l'espoir d'établir ainsi une base financière suffisante pour la mise au point d'un programme de pays qui soit viable. Aussi le Gouvernement a-t-il demandé que le quatrième programme de pays soit prorogé d'encore un an, à compter du ler janvier 1993, afin de permettre l'aboutissement des négociations sur la programmation ainsi que des efforts de mobilisation des ressources.

II. OBJECTIFS

- 4. En 25 ans d'indépendance, la Barbade a régulièrement obtenu des résultats exemplaires que reflètent tous les principaux indicateurs, qu'ils soient économiques, sociaux ou politiques. Grâce à un taux de croissance économique supérieur à 3 % et à un taux d'accroissement de population limité à 0,5 % par an, le revenu par habitant, à 6 370 dollars, est le plus élevé de ceux des pays qui continuent d'emprunter à la Banque mondiale.
- 5. Depuis 1989 toutefois, la compétitivité extérieure de l'île a été d'autant plus menacée que les déséquilibres structurels de l'économie s'aggravaient. Un programme d'ajustement et de réforme a été mis en place pour réduire le déficit des finances publiques et celui de la balance des paiements, développer l'épargne intérieure, rendre les exportations plus compétitives et rétablir des conditions propices à la croissance économique et à la stabilité financière.

III. DESCRIPTIF DU PROGRAMME

- 6. Le Gouvernement a dressé, en fonction de ce qui précède, la liste des stratégies et programmes de développement qui ont besoin du soutien du PNUD en 1993. Ils concernent a) la réorganisation institutionnelle des principaux ministères et administrations publiques en vue d'accroître leur productivité et d'améliorer la qualité et l'efficacité des services rendus, et b) la protection et la gestion du milieu naturel, dont on se rend compte maintenant qu'il constitue le facteur déterminant de la pérennité du secteur touristique et des secteurs de services connexes, qui sont la clef de voûte de l'économie.
- 7. Il est proposé, pendant que les négociations sur la portée du prochain programme se poursuivent, de commencer à établir, avec l'aide du PNUD, un bilan complet du secteur public. Ses missions actuelles, les systèmes et procédures

auxquels il fait appel et les ressources dont il dispose seront évalués, ainsi que tout ce qui freine sa croissance et les problèmes qui se posent pour l'avenir. L'examen des résultats de cette étude permettra au Gouvernement de définir les orientations futures du secteur public et les services essentiels qu'il doit assurer, et de décider des mesures à prendre pour renforcer la coordination et la gestion internes.

- 8. En ce qui concerne le programme national de gestion de l'environnement, le PNUD apportera son concours à la mise à jour des analyses de situation, ce qui contribuera à éclairer les décisions des pouvoirs publics en matière de planification économique et d'investissements liés à l'exploitation des ressources naturelles du pays.
- 9. La prorogation du programme de pays facilitera ces travaux préliminaires, et donnera davantage de temps pour élaborer un cinquième programme de pays qui soit novateur et de nature à attirer des ressources financières supplémentaires.

IV. RECOMMANDATION

10. L'Administrateur recommande au Conseil d'administration d'approuver la deuxième proposition du quatrième programme de pays pour la Barbade.

RECAPITULATIF FINANCIER

MONTANT ESTIMATIF DES RESSOURCES PRISES EN COMPTE POUR LA PROGRAMMATION

| | | <u>Dollars</u> | <u>Dollars</u> |
|----|--|----------------|------------------|
| A. | Programme de pays en cours | | |
| | CIP du quatrième cycle | 1 477 000 | |
| | Report du troisième cycle | _ | |
| | | <u>126 000</u> | |
| | Montant net des crédits du quatrième cycle | 1 603 000 | |
| | Participation aux coûts | 41 000 | |
| | Total | 41 000 | 1 644 000 |
| | A déduire : dépenses du quatrième cycle | | 1 044 000 |
| | CIP | 1 135 000 | |
| | Participation aux coûts | 00 000 | |
| | | <u>41 00 0</u> | |
| | Total | | <u>1 176 000</u> |
| | Rapport du CIP du quatrième cycle | | 468 000 |
| B. | Montant prévu des ressources nécessaires pendant la période de prorogation | | |
| | CIP | 228 000 | |
| | Participation au coût des programmes | - | |
| | Participation au coût des projets | | |
| | | | |
| | Total | <u>-</u> | |
| | Total | | |
| | | | <u>228 000</u> |
| C. | Solde disponible au titre du cinquième cycle après la période de prorogation | | |
| | Report du quatrième cycle | 468 000 | |
| | CIP du cinquième cycle | 579 000 | |
| | Participation aux coûts ^a | | |
| | | <u>s/ o</u> | |
| | Total | | _ |
| | | | <u>1 047 000</u> |
| | A déduire : | | |
| | Montant estimatif des dépenses de 1992 | 440 000 | |
| | Montant estimatif des dépenses de 1993 | <u>228 000</u> | |
| ı | | | |

| Total | _ |
|-------|----------------|
| | <u>668 000</u> |
| Solde | 379 000 |

^a A fixer en 1993.
